



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

**Direction des Collectivités Territoriales et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Loi sur l'eau**

Une enquête publique, d'une durée de trente-trois jours est ouverte, **du lundi 13 mai 2013 au vendredi 14 juin 2013 inclus**, à la mairie de Clermont-Ferrand, sur le projet présenté par la ville de Clermont-Ferrand de procéder au renouvellement urbain du quartier des Vergnes.

Un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête et consultables aux horaires habituels d'ouverture de la mairie :

du lundi au vendredi de 8 h 15 à 17 h 45

à la mairie annexe de Clermont-Ferrand :

**Direction de l'urbanisme Service Maîtrise d'ouvrage
97, Avenue du Limousin - 63000 - Clermont-Ferrand**

Toutes informations peuvent être demandées auprès du responsable du projet :

M. Beaulieu, Direction de l'urbanisme, service maîtrise d'ouvrage
97, Avenue du Limousin - 63000 - Clermont-Ferrand

Madame Martine VIEIRA, responsable du cadastre en retraite, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire.

Son suppléant est Monsieur **Alexis JELADE**, cadre d'entreprise en retraite.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public

à la mairie annexe de Clermont-Ferrand :

**Direction de l'urbanisme-Service maîtrise d'ouvrage
97, Avenue du Limousin -63000- Clermont-Ferrand**

- lundi 13 mai 2013 de 9 h à 12 h

- mercredi 5 juin 2013 de 9 h à 12 h

- vendredi 14 juin 2013 de 14 h à 17 h 45

Les observations, propositions et contre-propositions pourront soit être inscrites sur le registre ouvert à cet effet, soit être communiquées oralement au commissaire-enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal, soit être adressées, par correspondance, au commissaire-enquêteur, à la mairie annexe de Clermont-Ferrand (adresse sus mentionnée), où elles seront annexées au registre d'enquête.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en mairie annexe de Clermont-Ferrand (adresse susmentionnée) ou à la préfecture du Puy-de-Dôme.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir au terme de l'enquête est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus.